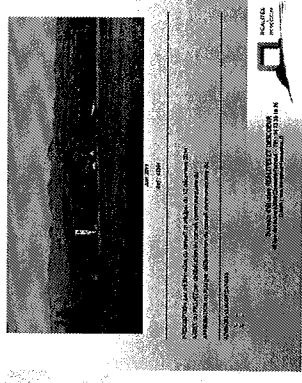


PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de ZONAGE
 Territoire communal



3.2

Service Urbanisme
 188, rue de la République
 47100 ARTONNE
 Téléphone : 05 53 20 00 71
 Courriel : urbanisme@artonne.fr

Le zonage est une des formes de zonage d'usage qui est soumise à l'approbation de l'Etat. Il est défini par le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a pour objet de définir les zones d'usage et de déterminer les règles d'occupation du sol qui s'appliquent dans ces zones. Le zonage est une des formes de zonage d'usage qui est soumise à l'approbation de l'Etat. Il est défini par le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a pour objet de définir les zones d'usage et de déterminer les règles d'occupation du sol qui s'appliquent dans ces zones.

- Légende**
- Zonage PLU
 - ▨ Prévisions de zonage :
 - ▨ L151-21 lotissement à préserver
 - ▨ L151-22 lotissement à préserver
 - ▨ L151-23 lotissement à préserver
 - ▨ L151-24 lotissement à préserver
 - ▨ L151-25 lotissement à préserver
 - ▨ L151-26 lotissement à préserver
 - ▨ L151-27 lotissement à préserver
 - ▨ L151-28 lotissement à préserver
 - ▨ L151-29 lotissement à préserver
 - ▨ L151-30 lotissement à préserver
 - ▨ L151-31 lotissement à préserver
 - ▨ L151-32 lotissement à préserver
 - ▨ L151-33 lotissement à préserver
 - ▨ L151-34 lotissement à préserver
 - ▨ L151-35 lotissement à préserver
 - ▨ L151-36 lotissement à préserver
 - ▨ L151-37 lotissement à préserver
 - ▨ L151-38 lotissement à préserver
 - ▨ L151-39 lotissement à préserver
 - ▨ L151-40 lotissement à préserver
 - ▨ L151-41 lotissement à préserver
 - ▨ L151-42 lotissement à préserver
 - ▨ L151-43 lotissement à préserver
 - ▨ L151-44 lotissement à préserver
 - ▨ L151-45 lotissement à préserver
 - ▨ L151-46 lotissement à préserver
 - ▨ L151-47 lotissement à préserver
 - ▨ L151-48 lotissement à préserver
 - ▨ L151-49 lotissement à préserver
 - ▨ L151-50 lotissement à préserver
 - ▨ L151-51 lotissement à préserver
 - ▨ L151-52 lotissement à préserver
 - ▨ L151-53 lotissement à préserver
 - ▨ L151-54 lotissement à préserver
 - ▨ L151-55 lotissement à préserver
 - ▨ L151-56 lotissement à préserver
 - ▨ L151-57 lotissement à préserver
 - ▨ L151-58 lotissement à préserver
 - ▨ L151-59 lotissement à préserver
 - ▨ L151-60 lotissement à préserver
 - ▨ L151-61 lotissement à préserver
 - ▨ L151-62 lotissement à préserver
 - ▨ L151-63 lotissement à préserver
 - ▨ L151-64 lotissement à préserver
 - ▨ L151-65 lotissement à préserver
 - ▨ L151-66 lotissement à préserver
 - ▨ L151-67 lotissement à préserver
 - ▨ L151-68 lotissement à préserver
 - ▨ L151-69 lotissement à préserver
 - ▨ L151-70 lotissement à préserver
 - ▨ L151-71 lotissement à préserver
 - ▨ L151-72 lotissement à préserver
 - ▨ L151-73 lotissement à préserver
 - ▨ L151-74 lotissement à préserver
 - ▨ L151-75 lotissement à préserver
 - ▨ L151-76 lotissement à préserver
 - ▨ L151-77 lotissement à préserver
 - ▨ L151-78 lotissement à préserver
 - ▨ L151-79 lotissement à préserver
 - ▨ L151-80 lotissement à préserver
 - ▨ L151-81 lotissement à préserver
 - ▨ L151-82 lotissement à préserver
 - ▨ L151-83 lotissement à préserver
 - ▨ L151-84 lotissement à préserver
 - ▨ L151-85 lotissement à préserver
 - ▨ L151-86 lotissement à préserver
 - ▨ L151-87 lotissement à préserver
 - ▨ L151-88 lotissement à préserver
 - ▨ L151-89 lotissement à préserver
 - ▨ L151-90 lotissement à préserver
 - ▨ L151-91 lotissement à préserver
 - ▨ L151-92 lotissement à préserver
 - ▨ L151-93 lotissement à préserver
 - ▨ L151-94 lotissement à préserver
 - ▨ L151-95 lotissement à préserver
 - ▨ L151-96 lotissement à préserver
 - ▨ L151-97 lotissement à préserver
 - ▨ L151-98 lotissement à préserver
 - ▨ L151-99 lotissement à préserver
 - ▨ L151-100 lotissement à préserver

